

VILLE A VILLE

Financement du poste de coordination de l'Atelier Santé Ville (ASV)

QUESTION INITIALE :

« Il semblerait qu'au niveau de l'Isère, les postes de coordination ASV ne soient plus financés. Qu'en est-il dans votre département ? »

La ville de Grenoble précise que le choix qui a été retenu par la Préfecture de l'Isère est de favoriser des fiches actions (pour laquelle la ville a eu un avis favorable au financement), mais effectivement l'arrêt de tous les financements de postes de coordination ASV »

Nous vous invitons à répondre directement à l'adresse mondane.jactat@grenoble.fr et Loic.biot@grenoble.fr, en mettant en copie secretariat@villes-sante.com

REPONSES DES VILLES-SANTE

Aix-les-Bains

« Il n'y a aucun financement depuis 2 ans sur le mi-temps initial d'ASV. Auparavant la subvention DDCSPP était minimale (8000€, puis 5000€ sur les 25 000€ nécessaires au poste).

Mon poste est entièrement pris en charge par la ville, via le CCAS, depuis 2 ans, d'où la diversité de mes missions actuelles (précarité, prévention et santé) »

Martine Etellin, Responsable Pôle Santé Prévention Solidarité, CCAS, M.Goubet-Etellin@aixlesbains.fr

Besançon

« En ce qui concerne la Direction Hygiène Santé de Besançon, nous n'avons pas de financements pour ce poste de coordination. »

Dr Anouk Haeringer-Cholet, Directrice de la Direction Hygiène Santé, anouk.haeringer-cholet@besancon.fr

Bordeaux

« Sur Bordeaux, nous avons 2 quartiers couverts par un ASV (sur 6 QPV). Nous recevons une subvention annuelle de 20 000€ de l'ACSE pour le poste de coordination ASV. Pour le moment il n'a pas été question de l'arrêt de cette subvention. Nous l'avons inscrit dans le Contrat Local de Santé 2014-2016. »

Marion CLAIR, Coordinatrice du pôle santé, Direction du développement social urbain, Mairie de Bordeaux, 05 56 10 33 97, m.clair@mairie-bordeaux.fr

Bourg-en-Bresse

« A Bourg en Bresse, le poste de coordinateur ASV (1 ETP), porté par la Ville, est financé dans le cadre de la politique de la Ville par l'Etat (CGET) à 75 % et la Ville (enveloppe PV) pour le reste

Nous avons l'engagement de la DDCS du maintien de ce financement au moins pour la durée du contrat de ville 2015-2020.

Il faut préciser que le financement de ce poste n'est pas en concurrence, sur l'enveloppe politique de la Ville de l'Etat, avec la fonction de coordinateur du CLS, qui est assurée par un fonctionnaire municipal dans le cadre de ses missions, ni avec le poste de coordinateur du CLSM, financé par l'ARS. Je reste à disposition si besoin. »

Sophie AULAZ, Service hygiène et santé publique, aulazs@bourgenbresse.fr, 04 74 42 45 50

Bourgoin-Jallieu

« Nous sommes nous aussi en Isère, donc soumis au même régime que vous.

Pour répondre je n'ai que des bruits de couloir, mais il semble bien que quelque chose se passe puisque on en parle.

De plus, pour nous cela relève de la CAPI (communauté de commune) à un autre niveau du millefeuille, mais il semble bien que les subventions seraient plus tôt pour les actions et pas pour les postes de coordination.

Je n'ai pu joindre personne, à la CAPI, capable de me répondre clairement, donc ma réponse est à prendre avec toute la prudence qui s'impose. »

Alain Batillot, Conseiller municipal délégué à la Santé, abatillot@bourgoinjallieu.fr

Châteauroux

« Jusqu'à l'an passé: 1/2 poste ASV financé par l'acse. 1/2 poste CLS financé par l'ARS.

Par courrier du 29 décembre 2015, l'ARS Centre Val de Loire a indiqué qu'elle continuerait à financer le poste d'animateur territorial sur 2016.

Une demande de financement vient d'être déposée pour solliciter une participation à hauteur de 15 000 €, somme qui correspond à ce que nous avons perçu en 2015.

Sur la partie ASV, l'appel à projets annuel est en cours. Une demande à hauteur de 15 000 € sera sollicitée. Nous ne savons pas, à ce jour, quel sort lui sera réservé. Cependant, nous avons été destinataires d'un courrier du ministre de la ville qui fixe les orientations 2016 de la politique de la ville. Sur le volet santé, je cite un passage: "Les Ateliers Santé Ville, lorsqu'ils existent, constituent à ce titre un outil d'émergence, d'animation et d'évaluation des actions menées prioritairement et majoritairement dans les QPV, et doivent donc se concentrer sur les publics QPV et dans le même temps être pleinement intégrés aux démarches de contractualisation...". On peut donc penser que les missions d'animation continueront à être financées. L'année passée, il avait évoqué le fait de ne pas financer la coordination ASV. Au final, nous avons eu 12 000 €. En conclusion, nous n'avons aucune certitude. »

Jocelyne Annequin, Responsable service Santé Publique/Mission Handicap, jocelyne.annequin@chateauroux-metropole.fr, 02 54 08 33 72

Evry

« Les postes de coordonnateurs ASV sont financés dans l'Essonne (91) pour 2016.

Lorsque j'ai posé la question à la DDCS. Il m'a été répondu que c'était à la discrétion du préfet qui répartissait son enveloppe politique de la Ville comme il le souhaitait. Il n'y a plus d'obligation, la santé n'étant plus une thématique prioritaire des contrats de Ville. »

Dr Pascale ECHARD-BEZAULT, Directrice santé publique Evry Courcouronnes, 06 81 86 93 16, P.ECHARD-BEZAULT@mairie-evry.fr

La Rochelle

« Aucune information reçue à ce jour concernant le financement des postes de coordination ASV. (Réponse de M. Le Guilloux Délégué du Préfet de la Charente-Maritime (17)

Quartiers prioritaires de La Rochelle et Saintes) »

Françoise Vetea, Coordinatrice Atelier Santé Ville, Direction santé Publique Hygiène Environnement, Ville de La Rochelle, francoise.veteau@ville-larochelle.fr, 05 46 51 51 40

Lyon

« Nous avons 2 postes de coordinatrices ASV à Lyon. L'une d'entre elle avait le statut de fonctionnaire et son poste n'a jamais été co-financé par l'Acisé.

La 2ème a acquis ce statut depuis 3 ans et donc son poste n'est plus co-financé. C'est une règle appliquée par la préfecture du Rhône. »

Dispositif d'observation santé de la Ville de Lyon : http://viko.org/indexlexiqueetcomment.html#art_3

Myriam BUFFET, Chef de mission santé, Direction du développement territorial, Mairie de Lyon, 04 26 99 65 54 et 06 16 81 28 53, myriam.buffet@mairie-lyon.fr

Narbonne

« Pour la ville de Narbonne, le poste de l'ASV est toujours financé dans le cadre du Contrat de Ville par : l'Etat (Acisé), la communauté d'agglomération et la ville.

Par contre l'Etat ne finance plus l'ASV au titre de la coordination mais uniquement sur de l'animation et le développement de projet santé dans les quartiers. La partie coordination est donc financée par la ville de Narbonne au titre du droit commun.

Le CLS est lui financé par le Ville de Narbonne et l'ARS

Vous pouvez également vous rapprocher de la plateforme nationale des ASV qui a eu cette même démarche. »

Aurélien GRIFFOULIERE, Coordinatrice du Contrat Local de Santé (CLS), Direction de la santé - Ville de Narbonne - Agence Régionale de Santé (ARS-LR), a.griffouliere@mairie-narbonne.fr, Tél : 04 68 90 26 34 Mobile : 06 40 36 66 46

Orléans

« Nous n'avons plus d'ASV, nos actions de prévention se poursuivant autrement (et notamment dans les maisons de santé pluridisciplinaires financées pour grande partie et appuyée par la Ville d'Orléans).

La coordinatrice est celle du contrat de santé en cours d'ores et déjà mutualisé avec la commune voisine. L'ARS finance 15.000 € sur ce poste (ce qui ne couvre pas la coût du poste mais y participe). Espérant avoir répondu à votre question »

Jeanne-Marie DE AMORIM, Mission Santé Publique - Ville d'Orléans, jeanne-marie.deamorim@orleans-agglo.fr, 02.38.79.28.13 – 06.87.29.62.63

Quimper

« Il en est de même pour la ville de Quimper. Le financement de l'ASV n'a pas été reconduit. Ceci ne nous empêche pas de répondre aux appels à projets de l'ARS. »

Danielle Garrec, Adjointe chargée des Affaires sociales et à la Santé, danielle.garrec@quimper.bzh, 02 98 98 89 89

Rennes

« A Rennes, nous avons la continuité du soutien de la préfecture via l'acsé (euh, oups le CGET) sur nos 2 postes ASV. (20 000 euros chacun) On se questionne aujourd'hui plus sur le soutien de notre conseil régional sur les actions et postes (oui en Bretagne le CR soutient bien) au regard des évolutions de la loi NoTre qui bouge le jeu des compétences. »

Maud Renon, Directrice Santé Publique Handicap, Ville de Rennes, 0223622085, m.renon@ville-rennes.fr

Strasbourg

« Concernant la Ville de Strasbourg, la Préfecture du Bas-Rhin finance toujours la coordination des ASV ; j'ose le dire, nous avons réussi à négocier une augmentation de la dotation de l'Acsé, justifiée par le passage de 5 quartiers ex-ZUS 1 à 13 Quartiers Politique de la Ville... »

François JOUAN, Chef du service promotion de la santé de la personne, Direction des solidarités et de la santé, Ville et Eurométropole de Strasbourg, Francois.JOUAN@strasbourg.eu Tél : 03 68 98 64 42

Toulouse

« Concernant la ville de Toulouse, le choix de pérenniser les deux postes de coordinatrices ASV (infirmières territoriales) a mis fin au financement de cette coordination dès 2014. Dès lors la préfecture a alloué une subvention à la ville pour la mise en place d'actions Santé sur les quartiers prioritaires (cadre de l'appel à projet politique de la ville).

Depuis, le financement d'actions Santé sur les QPV porte essentiellement sur du co-financement de projets portés par les associations. »

Nadège Saint-Martin, Chef de service Promotion de la Santé, Service Communal d'Hygiène et de Santé, Mairie de Toulouse, Nadege.SAINTMARTIN@mairie-toulouse.fr, 05.62.27.47.93